



Newsletter N° 42

Mai 2019

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



Le décret exécutif n° 19-136 du 29 avril 2019 a créé des commissions de transaction, fixé leur composition et leur fonctionnement ainsi que la liste des responsables de l'administration des douanes habilités à engager la transaction, leurs seuils de compétence et les taux des remises partielles, en application des dispositions de l'article 265 du code des douanes.

(JO n° 29 du 5 mai 2019 p.6)



- Le décret exécutif n° 19-137 du 29 avril 2019 a complété le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004, fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit.

(JO n° 29 du 5 mai 2019 p.10)

- Le décret exécutif n° 19-149 du 29 avril 2019 a fixé les conditions et les modalités d'établissement du constat d'entrée en phase d'exploitation des investissements, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 16-09 du 3 août 2016, relative à la promotion de l'investissement.

(JO n° 31 du 12 mai 2019 p.5)

- L'arrêté du 16 janvier 2019 a fixé le modèle de la déclaration d'identification de la PME pour l'éligibilité aux dispositifs d'appui, en application des dispositions des articles 6 et 29 de la loi n° 17-02 du 10 janvier 2017, portant loi d'orientation sur le développement de la PME.

(JO n° 32 du 15 mai 2019 p.27)



- Le décret exécutif n° 19-139 du 29 avril 2019 a fixé les modalités de détermination des taux d'affectation des ressources de la mutuelle sociale provenant des cotisations du régime général au titre des prestations, du programme d'investissement et du fonds de réserve, en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 15-02 du 4 janvier 2015 relative aux mutuelles sociales.

(JO n° 29 du 5 mai 2019 p.11)

- Le décret exécutif n° 19-155 du 30 avril 2019 a fixé les conditions de création, d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des établissements privés d'accueil pour personnes âgées, en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 10-12 du 29 décembre 2010 relative à la protection des personnes âgées.

(JO n° 32 du 15 mai 2019 p.4)



Le décret exécutif n° 19-156 du 30 avril 2019 a créé, délimité, déclaré et classé des zones d'activités aquacoles, en application des dispositions de l'article 16 quinquies de la loi n° 01-11 du 3 juillet 2001, modifiée et complétée, relative à la pêche et à l'aquaculture.

(JO n° 32 du 15 mai 2019 p.13)



Le décret exécutif n° 19-157 du 30 avril 2019 a fixé les règles et les conditions du transport de marchandises dangereuses par mer, ainsi que leur séjour et transit dans les ports, conformément aux dispositions des articles 801-1 et 932 de l'ordonnance n° 76 80 du 23 octobre 1976, modifiée et complétée, portant code maritime.

(JO n° 32 du 15 mai 2019 p.17)



Le décret exécutif n° 19-158 du 30 avril 2019 a défini les établissements hôteliers et fixé les conditions et les modalités de leur exploitation, de leur classement et d'agrément de leur gérant, en application des dispositions des articles 5, 52, 54, 55 et 64 de la loi n° 99-01 du 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie.

(JO n° 33 du 19 mai 2019 p.4)



L'arrêté du 11 décembre 2018 a fixé les règles relatives aux contrôles et à la certification des appellations d'origine, des indications géographiques et des labels agricoles de qualité ainsi que les modalités d'agrément des organismes de certification, en application des dispositions de l'article 36 du décret exécutif n° 13-260 du 7 juillet 2013, fixant le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole.

(JO n° 32 du 15 mai 2019 p.31)



- L'arrêté interministériel du 20 décembre 2018 a fixé le règlement technique relatif aux spécifications de la margarine, des produits assimilés et des mélanges tartinables, en application des dispositions de l'article 28 du décret exécutif n° 05-464 du 6 décembre 2005, modifié et complété, relatif à l'organisation et au fonctionnement de la normalisation.

[\(JO n° 33 du 19 mai 2019 p.30\)](#)

- L'arrêté interministériel du 19 octobre 2017 a fixé les modalités applicables en matière d'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires (rectificatif).

[\(JO n° 33 du 19 mai 2019 p.32\)](#)



- L'arrêté du 3 février 2019 a approuvé le cahier des charges relatif à la fourniture du service universel des communications électroniques pour la couverture de 750 localités à faible densité de population, en application des dispositions de l'article 8 du décret exécutif n° 18-247 9 octobre 2018, fixant les modalités de gestion du fonds d'appui du service universel de la poste et du service universel des communications électroniques.

[\(JO N° 34 du 22 mai 2019 p.5\)](#)

- L'arrêté du 3 février 2019 a approuvé le cahier des charges relatif à la fourniture du service universel des communications électroniques pour la couverture de 178 axes routiers, en application des dispositions de l'article 8 du décret exécutif n° 18-247 9 octobre 2018, fixant les modalités de gestion du fonds d'appui du service universel de la poste et du service universel des communications électroniques.

[\(JO N° 34 du 22 mai 2019 p.34\)](#)

- L'arrêté du 6 février 2019 a fixé le calendrier d'exécution de la procédure d'adjudication de l'appel à la concurrence relatif à la fourniture du service universel des communications électroniques pour la couverture de 750 localités à faible densité de population et de 178 axes routiers, en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 18-247 9 octobre 2018, fixant les modalités de gestion du fonds d'appui du service universel de la poste et du service universel des communications électroniques.

(JO N° 34 du 22 mai 2019 p.45)

Pour plus d'informations :

www.chemloulassociés.com